



Conseil économique et social

Distr. générale
25 mai 2005
Français
Original: anglais

Session de fond de 2005

New York, 29 juin-27 juillet 2005

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

**Réalisation des objectifs de développement
convenus sur le plan international, y compris
de ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire,
et suite donnée aux textes issus des grandes conférences
et réunions au sommet organisées par les Nations Unies :
progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir**

Communication de Peoples Decade for Human Rights Education (PDHRE), organisation non gouvernementale dotée du Statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la communication ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 30 et 31 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* E/2005/100.



**Les objectifs du Millénaire pour le développement
ou l'apprentissage des droits de l'homme :
renforcer les capacités de ceux qui revendiquent
ces droits par l'apprentissage pour les aider
à prendre en main leur destin**

La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dépendra dans une large mesure de la prise de conscience par tous les membres de la famille humaine du fait qu'ils demandent à juste titre la dignité inhérente à l'être humain et la jouissance des droits de l'homme inaliénables et, plus encore, de leurs capacités de les revendiquer. L'apprentissage des droits de l'homme vise au premier chef à susciter cette prise de conscience et à renforcer les capacités des femmes et des hommes du monde entier. La meilleure méthode pour ce faire est celle qui est axée sur l'apprentissage et le dialogue et est préconisée dans l'Appel mondial en faveur de l'apprentissage des droits de l'homme, signé par plus de 30 dirigeants mondiaux et publié le 10 décembre 2004 par le PDHRE.

Jeffery Sachs a écrit que les problèmes rencontrés par les villes face à la décentralisation, à la démocratisation et à la mondialisation rapides étaient d'une importance cruciale pour les pays en développement. Pour atteindre les vastes objectifs du Millénaire pour le développement et résoudre ces problèmes, le Secrétaire général demande à tous les pays en développement d'adopter une stratégie nationale d'ensemble suffisamment audacieuse pour réaliser les OMD d'ici à 2015 et de mobiliser toutes leurs ressources au service de cette stratégie. Le PDHRE, fort de son expérience sur le terrain, affirme que la solution consiste à familiariser toutes les couches de la société avec les droits de l'homme.

Bien qu'il y soit question des droits de l'homme, les débats sur la réalisation des OMD ne proposent pas de démarche axée sur le développement de ces droits. En revanche, l'Appel mondial en faveur de l'apprentissage des droits de l'homme propose une stratégie viable pour que l'être humain soit véritablement à l'abri de la crainte et du besoin.

L'Appel mondial est le fruit de longues années d'expérience du PDHRE, qui s'est employé à introduire et faciliter l'éducation dans le domaine des droits de l'homme avec des communautés et des organismes dans le monde entier. L'organisation a mis en évidence le lien étroit existant entre l'apprentissage et l'autonomisation. L'apprentissage participatif et autonome de gens soucieux de jouir de leur dignité d'êtres humains leur a permis de prendre conscience de leurs droits de l'homme fondamentaux et d'acquérir la capacité de procéder aux changements nécessaires pour exercer ces droits. Il n'y a pas de plus grand obstacle à la dignité de l'être humain que la pauvreté extrême et chronique dont l'élimination est au cœur des objectifs du Millénaire pour le développement. L'apprentissage des droits de l'homme est le moyen le plus efficace de renforcer les capacités des pauvres eux-mêmes, qui revendiquent ces droits en tant que partie intégrante des objectifs du Millénaire pour le développement.

Des questions ont été soulevées qui appellent des réponses. Kofi Annan a déclaré qu'une démarche pragmatique pouvait déboucher sur un changement de cap visionnaire dans le monde. Telle était la chance à saisir et tel était le défi à relever. En fait, le programme mondial des villes en faveur des droits de l'homme mis au point par le PDHRE est une réponse à ce défi. Dans ces villes, l'apprentissage des

droits de l'homme au niveau de la collectivité est une stratégie efficace pour parvenir à la sécurité de l'humanité et à la transformation sociale et économique, moyen pragmatique de favoriser l'évolution de la société et le changement durable. Cette initiative pourrait favoriser les « changements spectaculaires » demandés par le Secrétaire général, et elle renforcera le caractère participatif des activités menées pour réaliser les OMD.

En outre, au cours des débats du Conseil économique et social, il a été question du renforcement des capacités de l'État de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement, notamment de la gouvernance, des institutions, des ressources humaines et des droits de l'homme, mais il n'y a pas été reconnu clairement que la pauvreté revenait à nier la dignité et le développement et constituait une violation des droits de l'homme. La pauvreté empêche la jouissance des droits de l'homme et la bonne gouvernance. La pauvreté dénie à l'homme le droit de vivre dans la dignité. L'apprentissage des droits de l'homme consiste en fait à renforcer la connaissance de ces droits pour atteindre les OMD. Apprendre, c'est acquérir les droits de l'homme. Apprendre, c'est se développer. La notion de développement n'a que 60 ans et nous pouvons consciemment, par le biais d'activités communautaires, mettre au point une vision commune en la matière. L'apprentissage des droits de l'homme est une question clef que les chefs d'État réunis à la faveur du Sommet du Millénaire+5 devraient examiner et évaluer.

Dans son rapport, le Secrétaire général déclare que le respect des droits de l'homme est indispensable pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement, mais il ne précise pas comment les utiliser pour ce faire. Il ne dit rien de la prise en compte de la dimension droits de l'homme à l'avenir. En revanche, le PDHRE propose, dans le cadre du développement, l'acquisition de la dignité humaine par l'apprentissage des droits de l'homme. D'autres ont fait remarquer que les droits de l'homme faisaient partie intégrante des OMD et ont préconisé que la réalisation de ces objectifs soit fondée sur les droits de l'homme, ce qu'ils ont intitulé *un programme en faveur des droits de l'homme*. Cette démarche plaide en faveur de l'apprentissage des droits de l'homme en tant que principale méthode de renforcement des capacités sur le terrain de ceux qu'une pauvreté mondiale toujours croissante empêche le plus d'exercer leurs droits fondamentaux. Il faut donc d'urgence que l'apprentissage des droits de l'homme soit pleinement intégré aux stratégies de mise en œuvre, notamment aux cibles et aux indicateurs qui figurent dans tous les programmes et plans visant à favoriser la réalisation des OMD. À cette fin, il faudrait adopter des principes pertinents régissant l'apprentissage des droits de l'homme pour aider ceux qui les revendiquent à prendre en main leur destin.

Au nombre des questions faisant partie des priorités mondiales et pour lesquelles l'apprentissage des droits de l'homme peut être considéré comme revêtant une importance critique figurent la quête d'un ordre mondial et les réformes visant à introduire des changements institutionnels :

- *Reconstruction après un conflit des institutions et de la gouvernance.* L'apprentissage des droits de l'homme supposerait l'évaluation des expériences passées et contribuerait à susciter le souci du respect des droits de l'homme afin de construire une communauté dans laquelle chacun peut vivre en paix. Plus que jamais les sociétés ont besoin de l'apprentissage des droits de l'homme si elles souhaitent vivre ensemble à l'avenir.

- *Développement durable.* Les êtres humains doivent en être le centre. Par le biais de l'apprentissage des droits de l'homme, les collectivités peuvent être mieux armées pour élaborer des stratégies de développement respectueuses des droits de l'homme. C'est l'absence d'apprentissage des droits de l'homme qui crée l'écart entre ce qui est dit et ce qui est fait.

L'apprentissage des droits de l'homme au moyen de programmes novateurs serait d'une importance cruciale pour certaines des grandes questions qui préoccupent la communauté internationale à l'heure actuelle. Des contributions précieuses pourraient être faites au débat qui aura lieu pendant le Sommet en septembre prochain, contenant des propositions novatrices, notamment sur les moyens de faire de l'apprentissage des droits de l'homme une partie intégrante des stratégies visant à réaliser les OMD, en soulignant l'importance de ces droits pour résoudre les grandes questions qui se posent à l'échelle mondiale.

Principes d'apprentissage/autonomisation pour le renforcement des capacités

La PDHRE propose ci-dessous une première formulation des principes d'apprentissage/autonomisation pour le renforcement des capacités de ceux qui souhaitent prendre part à toutes les activités visant à réaliser les OMD.

1. Veiller à ce que tous ceux qui revendiquent l'exercice des droits de l'homme aient connaissance des éléments fondamentaux de l'apprentissage de ces droits, à savoir :

1.1 *Connaissance* de ce que sont les droits de l'homme universels et des mécanismes et moyens qui les promeuvent et les protègent; connaissance des droits de l'homme spécifiques liés à chacun des objectifs du Millénaire pour le développement; connaissance des liens qui existent entre tous les droits et entre les huit objectifs, ainsi que des liens unissant le cadre général des droits de l'homme et la finalité normative des OMD. Cette connaissance devrait faire l'objet d'une campagne mondiale d'éducation populaire sur les objectifs du Millénaire pour le développement.

1.2 *Analyse critique* de la façon dont l'existence même et les communautés de ceux qui revendiquent leurs droits pâtissent de la pauvreté, afin d'examiner les privations dont ils sont victimes en matière de droits de l'homme et les normes relatives à ces droits sur lesquelles reposent les revendications qu'ils présentent à leur gouvernement ou à tout agent ou organisme responsable de ce déni.

1.3 *Aptitudes politiques* afin d'évaluer les changements nécessaires et organiser l'action à mener pour obtenir les droits revendiqués et susciter des changements propres à entraîner l'élimination de la pauvreté.

2. Appliquer la pédagogie critique de l'éducation populaire : questions clés d'une enquête sur les conditions propres à la pauvreté et les causes qui empêchent d'atteindre toutes les cibles des OMD ou certaines d'entre elles dans les communautés des intéressés et sur la définition d'indicateurs appropriés et adaptés à leur situation; sur les normes relatives aux droits de l'homme que leur gouvernement ont ratifiées et qui se rapportent à ses conditions et causes particulières, ainsi que sur des politiques nationales et locales efficaces pour parvenir aux cibles et aux objectifs du Millénaire pour le développement par la

réalisation des droits de l'homme. Ces questions clefs, qui pourraient être précisées en fonction de certaines populations et communautés apprenantes, pourraient être notamment les suivantes :

2.1 *Au sujet de la privation* : Quel est votre niveau de bien-être, celui de votre famille ou de votre communauté? Que faut-il faire, selon vous, pour répondre aux besoins dans les domaines ci-après : nutrition, logement, soins de santé (notamment santé maternelle et infantile et VIH), éducation, égalité entre les sexes et entre groupes ethniques ou religieux, environnement salubre? Pourquoi, selon vous, une partie ou la totalité de ces besoins ne sont-ils pas satisfaits? Que peut-on faire pour qu'ils le soient? Qui peut ou devrait prendre des dispositions pour opérer les changements nécessaires? Comment vous-même ou votre groupe pouvez-vous y contribuer?

2.2 *Au sujet des normes pertinentes en matière de droits de l'homme* : Quelles normes internationales relatives aux droits de l'homme faisant de ces besoins des droits ont-elles été ratifiées par votre gouvernement? Parmi ces normes, quelles sont celles qui ont trait à chacun des huit objectifs du Millénaire pour le développement? Comment les citoyens peuvent-ils obtenir du gouvernement qu'il s'acquitte des obligations qu'il a prises en ratifiant ces normes? De quels organismes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales pourriez-vous mobiliser l'aide dans le cadre d'une campagne visant à amener le gouvernement à rendre des comptes de manière à ce que les OMD soient atteintes et à ce que les besoins de votre communauté soient satisfaits?

2.3 *Au sujet des mesures à prendre en faveur du changement* : Que peuvent faire les citoyens et la société civile pour aider le gouvernement à respecter les droits de l'homme comme moyen de parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement? Que peuvent-ils faire à titre individuel? Quel type de préparation et/ou de formation pourrait-il s'avérer nécessaire pour amener les citoyens à agir? Votre groupe ou votre communauté seraient-ils prêts à entreprendre cette formation et à lancer cette action?

Le PDHRE propose l'élaboration d'instruments et de matériels d'apprentissage des droits de l'homme pour donner à tous les intéressés les moyens d'œuvrer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que la mise en place, chaque fois que possible, de programmes de formation et d'autonomisation dans le monde entier.

Il invite le Conseil économique et social à sa session de juin et les participants aux réunions du Millénaire+5 pendant l'Assemblée générale en septembre à inclure l'Appel mondial dans leurs débats comme priorité élevée et stratégie pour parvenir aux objectifs du Millénaire pour le développement.